

## DESCRIPTION D'EMPLOI N° HIPSSAWA-1/C/INT

<b>Titre :</b>	Expert international en affaires réglementaires des télécommunications et TIC
<b>Grade :</b>	P - 5
<b>Pays :</b>	TBD
<b>Lieu d'affectation :</b>	Abidjan
<b>Durée de l'engagement:</b>	20 jours à domicile et 14 jours à Abidjan

### Description des tâches:

#### Introduction

Le projet HIPSSA (Harmonisation of ICT Policies in Sub-Sahara Africa) pour l'harmonisation des politiques, législations et réglementations des TIC en Afrique sub-saharienne reprend à plus grande échelle les objectifs d'un précédent projet commun à la Commission Européenne (CE) et l'UIT en Afrique de l'Ouest qui a conduit à l'adoption par la CEDEAO des Actes additionnels sur les Télécommunications. Il répond aux défis réglementaires rencontrés par les pays bénéficiaires pour créer un environnement propice à des investissements massifs dans les infrastructures et les applications des TIC. Il répond également aux besoins exprimés par les pays bénéficiaires en termes de renforcement des capacités en matière de régulation des télécommunications et de « e-readiness ».

- Appuyer le développement et la mise en œuvre de politiques et réglementations harmonisées par les organisations régionales et sous-régionales
- Développer et promouvoir des politiques et réglementations du marché des TIC pour chaque pays d'Afrique subsaharienne
- Renforcer les capacités humaines et institutionnelles dans le domaine des TIC à travers des actions ciblées de formation et des mesures de partage des connaissances

#### Description des tâches:

Le consultant travaillera sous la supervision du Chef de Projet UIT-CE pour l'harmonisation des politiques des TIC dans les pays ACP, sous la direction du Coordonnateur de Projet HIPSSA et en étroite collaboration avec les Autorités nationales de la Côte d'Ivoire, le Bureau Régional de l'UIT pour l'Afrique, en particulier le Bureau de Zone pour l'Afrique de l'Ouest, l'unité de l'Environnement Réglementaire et de Marché (RME), l'unité de des Applications TIC et Cyber-sécurité (CYB), l'unité de Renforcement des Capacités Humaines (HCB) de l'UIT-D et les responsables du secteur des télécommunications et des TIC des Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA.

Le consultant assistera les Autorités nationales de la Côte d'Ivoire dans la transposition en droit national des textes communautaires (actes additionnels et directives) de la CEDEAO et de l'UEMOA pour les télécommunications et les TIC et conduira un atelier de formation sur les dispositions législatives et réglementaires nouvellement introduites.

Est entendu par transposition, l'opération par laquelle un État membre de la CEDEAO ou de l'UEMOA, destinataire d'un acte additionnel ou d'une directive, procède à l'adoption de toutes les mesures nécessaires à son incorporation effective dans l'ordre juridique national par les véhicules normatifs appropriés. Elle exige, d'une part, l'insertion en droit national de l'ensemble du contenu normatif du texte communautaire et, d'autre part, qu'il soit procédé à la totalité des abrogations et modifications nécessaires en vue d'assurer la meilleure articulation entre la norme nationale de transposition et le droit interne préexistant.

Par ailleurs, la transposition doit être opérée dans le respect de la hiérarchie des normes et de la répartition des matières entre loi et règlement. La transposition peut ainsi être opérée pour partie par la loi et pour partie par la voie réglementaire (décret voire arrêté).

Le consultant effectuera les tâches suivantes en étroite collaboration avec l'expert juridique national,

spécialiste de la régulation des télécommunications et des TIC:

*A) Travail à domicile (15 jours pour la transposition et 5 jours pour la préparation des supports de formation)*

- Elaborer une stratégie nationale pour la transposition des Actes additionnels de la CEDEAO et des Directives de la CEDEAO et de l'UEMOA dans la législation nationale avec un projet de calendrier de mise en œuvre sur la base de l'évaluation initiale du cadre juridique national des télécommunications et des TIC de la Côte d'Ivoire effectuée par le consultant national.
- Rédiger les amendements au cadre juridique pour la mise à jour de la législation et de la réglementation nationales et les soumettre au consultant national pour s'assurer de leur conformité avec les autres domaines du droit national (droit privé, droit de la concurrence, droit pénal, droit administratif, etc.).
- Rédiger, si nécessaire, les amendements à apporter aux statuts de l'organe de régulation pour intégrer les dispositions des Actes additionnels de la CEDEAO et des Directives de la CEDEAO et de l'UEMOA relatives aux organes de régulation ;
- S'assurer de la bonne transposition des textes communautaires dans les avant-projets de lois et des autres textes réglementaires<sup>1</sup> présentés au Comité National Technique de Transposition<sup>2</sup> (CNTT) à l'aide d'un tableau de concordance permettant d'identifier, article par article, les dispositions transposées;
- Après réception de l'avis de conformité de l'expert national, transmettre les différents textes amendés, abrogés ainsi que les nouveaux textes proposés aux membres du CNTT pour appropriation et aux Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA pour commentaire au moins trois semaines avant l'atelier de validation et d'adoption.
- Pendant ces trois semaines, le consultant international ainsi que son homologue national se tiendront à la disposition des membres du CNTT pour répondre à leurs questions en préparation de l'atelier de validation et d'adoption. Le cas échéant, l'UIT se chargera d'organiser des conférences téléphoniques;
- S'assurer de la bonne transposition des textes communautaires dans les projets de lois et des autres textes réglementaires adoptés par le CNTT à l'aide du tableau de concordance mentionné plus haut;
- Préparer les supports de formation sur les sujets réglementaires sélectionnés en concertation avec l'équipe du projet UIT-CE et le CNTT parmi ceux couverts par le cadre juridique mis à jour: statuts de l'organe de régulation, octroi de licences et autorisations, service et accès universels, gestion des ressources rares telles que les fréquences et la numérotation, interconnexion et cyber-sécurité en prenant en compte le matériel mis à disposition par l'UIT (documents de référence publiés par les unités RME, CYB et HCB de l'UIT-D, « ICT Regulation Toolkit », supports de formation du projet UIT-CE en Afrique de l'Ouest, etc.);
- Présenter et discuter avec l'UIT le rapport de mission d'évaluation, la stratégie et le calendrier de transposition, la proposition de mise à jour de législation et de la réglementation nationales, les tableaux de concordance (avant et après l'atelier de validation), les supports de formation et le projet de rapport final et y incorporer commentaires et recommandations ;
- Faire le suivi et informer l'UIT, la CEDEAO et l'UEMOA de la progression du processus de transposition jusqu'à son achèvement ;
- Exécuter toute autre tâche requise par la mission et approuvée par l'équipe du projet UIT-CE.

*B) Travail à Abidjan (5 jours de mission puis 4 jours pour adoption et 5 jours de formation)*

- Rencontrer, lors d'une première mission d'évaluation, les Autorités nationales de la Côte d'Ivoire, en particulier les membres du CNTT, composé, entre autres, de représentants du ministère en charge des télécommunications et des TIC<sup>3</sup>, de l'organe national de régulation des télécommunications et des TIC<sup>4</sup>, des opérateurs de télécommunications et fournisseurs de services de communications électroniques,

<sup>1</sup> Notamment des projets de décrets d'application conformes aux avant-projets de lois portant réglementation des réseaux et services de communications électroniques et aux textes communautaires.

<sup>2</sup> Le plan d'action de Dakar prévoit la mise en place de Comité National Technique de Transposition (CNTT) composé de tous les acteurs du secteur des télécommunications/TIC et des parlementaires.

<sup>3</sup> Ministère des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication de la Côte d'Ivoire

<sup>4</sup> Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ADTCI)

des autorités judiciaires et des assemblées parlementaires en compagnie de l'expert juridique national ;

- Faire valider, pendant cette première mission d'évaluation, la stratégie nationale de la Côte d'Ivoire incluant un projet de calendrier pour la transposition des Actes additionnels de la CEDEAO et des Directives de la CEDEAO et de l'UEMOA pour les télécommunications et les TIC en conseillant les Autorités nationales sur les meilleurs choix à opérer lorsque cela est nécessaire.
- Présenter et discuter avec les Autorités nationales la mise à jour de législation proposée en exposant les motifs des avant-projets de lois et de textes réglementaires pendant l'atelier de validation et d'adoption et intégrer dans sa proposition les suggestions qui pourront contribuer à améliorer et accélérer la transposition des Actes additionnels de la CEDEAO et les Directives CEDEAO et UEMOA en Côte d'Ivoire;
- Animer, en alternance avec l'expert juridique national, un atelier de formation destiné, en particulier, aux personnels des institutions et organisations représentées au sein du CNTT mais aussi aux représentants de la société civile impliqués dans le développement du secteur des télécommunications et des TIC, sur les sujets réglementaires sélectionnés parmi ceux couverts par le cadre juridique mis à jour.

#### **Livrables :**

- Rapport de mission comprenant la stratégie nationale de transposition des Actes additionnels de la CEDEAO et des Directives de la CEDEAO et de l'UEMOA, le projet de calendrier de mise en œuvre et les résultats des entrevues sur place ;
- Proposition rédigée et commentée de mise à jour de législation et de la réglementation nationales (avant-projets de lois et des autres textes réglementaires) et exposé des motifs ;
- Tableau de concordance identifiant clairement les dispositions des textes communautaires transposées en droit national;
- Supports de formation comprenant un document de référence, une présentation sous forme de diapositives, une ou plusieurs études de cas sur base de documents pratiques et un questionnaire à choix multiples portant sur au moins deux des sujets suivants, à l'exception de ceux traités par le consultant national : statuts de l'organe de régulation, octroi de licences et autorisations, service et accès universels, gestion des ressources rares telles que les fréquences et la numérotation, interconnexion et cyber-sécurité;
- Formulaire d'évaluation remplis par les participants à l'atelier de formation ;
- Rapport final comprenant un tableau de concordance identifiant, article par article, les dispositions des textes communautaires transposées en droit national sur la base des textes législatifs et réglementaires tels qu'adoptés par le CNTT ;
- Ces livrables doivent être remis sous forme électronique et papier.

#### **Qualifications et expérience:**

1. Formation universitaire supérieure (4 à 5 ans après les études secondaires) en droit, en gestion ou en sciences de l'ingénieur appliquées aux télécommunications attestant d'une spécialisation en régulation des télécommunications ou un niveau d'enseignement et de spécialisation équivalent dans la discipline concernant le poste avec une connaissance approfondie du secteur des télécommunications et des TIC notamment en Afrique ainsi que des textes communautaires de la CEDEAO et de l'UEMOA relatifs aux télécommunications et aux TIC.
2. Au moins 8 ans d'expérience dans les domaines mentionnés plus haut avec de préférence des accomplissements professionnels reconnus par la communauté spécialisée des affaires réglementaires du secteur des télécommunications et des TIC dans des domaines suivants : statuts de l'organe de régulation, octroi de licences et autorisations, service et accès universels, cyber-sécurité et plus particulièrement sur les sujets techniques tels que la gestion des ressources rares (fréquences et numérotation) ou l'interconnexion.

#### **Langues:**

Excellente maîtrise du français.